



Communiqué de Presse

Tenue de la 12^{ème} réunion du Comité de Veille Economique

Le Comité de Veille Economique (CVE) a tenu, vendredi 2 avril 2021 sa 12^{ème} réunion de travail, en mode visioconférence. Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour de cette réunion :

- Passage en revue des développements récents de la situation économique et financière nationale ;
- **Prolongement jusqu'au 30 juin 2021** des offres de garantie et de plusieurs mesures de soutien afférant aux huit contrats-programmes signés : **Tourisme, restauration, traiteurs et évènementiel, parcs de jeux et d'attraction, presse, industries culturelles et créatives, salles de sport privées et crèches.**
- Evolution récente de la situation économique et financière

L'examen de la situation économique et financière début 2021 augure d'une évolution positive de l'activité économique. C'est ce dont témoigne l'orientation favorable des principaux indicateurs conjoncturels (hausse prévisible du PIB trimestriel de 0,5% au T1-2021, rebond des ventes de ciments de 3,9% au T1-2021, hausse des recettes MRE de 22% à fin février...), même si certains secteurs d'activité demeurent encore en proie à des tensions récessives dont le tourisme (baisse des arrivées touristiques de 81% à fin février), l'aéronautique (baisse des exportations de -22,7% à fin février) et certaines activités tertiaires.

Il est à noter également que certains secteurs orientés vers l'export, particulièrement l'automobile et le textile-habillement, montrent des signes d'essoufflement, en lien avec la situation des marchés européens sévèrement affectés par la nouvelle vague de la pandémie.

Les perspectives favorables de la campagne agricole et le déroulement exemplaire de l'opération de vaccination constituent autant de facteurs qui ne manqueraient d'insuffler un nouvel élan à la croissance de l'économie nationale en 2021. Cette dernière devrait enregistrer **un taux de croissance de 5,2%, soit 0,4 point de plus par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2021.**

Pour ce qui est des finances publiques, l'exécution de la Loi de Finances 2021 à fin mars, s'inscrit en ligne avec les prévisions, confortée par une hausse des recettes en termes de l'IR, de la TVA et des Droits de Douanes qui compense la baisse importante de l'IS.

- Prorogation des offres de garantie « Damane Relance » :

Le CVE a noté avec satisfaction les résultats positifs obtenus grâce aux différents produits de garantie mis en place pour couvrir les besoins de financement des entreprises affectées par la crise de la Covid-19. Au 31 mars 2021, ces produits de garantie ont couvert **93.419 crédits bancaires pour un montant global de 61,5 milliards de dirhams** en faveur des entreprises, ce qui est en ligne avec les objectifs fixés au niveau du *Plan de relance* initié par Sa Majesté Le Roi, que Dieu l'Assiste.

Afin d'accompagner la demande exprimée par les opérateurs économiques privés et publics et permettre également la finalisation des dossiers toujours en cours de formalisation, il a été décidé de proroger au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« *Damane Relance* »).

- Prolongement des mesures de soutien afférant aux huit contrats-programmes signés

Compte tenu de la persistance des effets négatifs occasionnés par la crise sanitaire du Covid-19 sur certaines branches d'activité vulnérables, le CVE a décidé de prolonger plusieurs mesures d'appui en leur faveur jusqu'au 30 juin 2021. Il s'agit, en l'occurrence, des indemnités, des allocations familiales ainsi que l'AMO au profit des salariés relevant du secteur du tourisme, de la restauration, des activités des traiteurs et prestataires événementiels, celles des parcs d'attraction et de jeux, des crèches, des salles de sport privées au même titre que le secteur de la presse et des industries culturelles et créatives. L'ensemble de ces mesures qui concernent **environ 102.000 salariés**, est financé par le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « *La Covid-19* ».

Par ailleurs, et tenant compte de l'évolution inquiétante de la situation sanitaire chez nos principaux partenaires européens et des mesures de restrictions qui ont été mises en place pour endiguer son aggravation, le CVE continuera de suivre de près l'évolution de la situation, notamment celle des secteurs économiques les plus impactés et ce, en concertation avec les départements ministériels concernés.